



Schéma territorial de développement du numérique

L'avis du CDPL - mars 2019

En 2013, Lorient agglomération a souhaité élaborer un schéma de l'innovation du pays de Lorient. La réalisation en avait été confiée à Audelor en partenariat avec Lorient Technopole Innovations et les services de l'agglomération.

Depuis cette date, le Conseil de Développement du Pays de Lorient (CDPL) s'est impliqué dans la définition et la mise en œuvre de ce schéma. Cela s'est déroulé selon deux saisines de Lorient agglomération (2013 et 2016) et une auto saisine en 2018. Dans tous les travaux conduits, le CDPL a adopté une méthodologie reposant sur une



participation active des citoyens - réunions publiques, ateliers, café/débat - associée à une confrontation d'experts sur les thèmes choisis.

A. SYNTHÈSE DES PRÉCONISATIONS 2016 ET 2018

Saisine 2013

Cette saisine portait sur l'innovation sociale. Le rapport, remis aux élus, mettait en évidence un certain nombre de besoins de la société civile dans les domaines du développement économique,

du vivre ensemble et de la gouvernance du territoire. La réflexion instituait 43 actions où le numérique prenait une place déterminante.

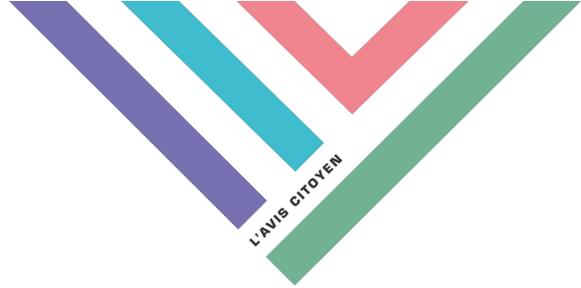
Saisine 2015

Lorient agglomération saisit le CDPL pour qu'il approfondisse le schéma territorial de l'innovation sur la question du numérique et de ses nouveaux usages, notamment sur « l'apport du numérique en lien avec les institutions, les politiques publiques et les citoyens ».

Le rapport remis en 2016 **faisait un constat** : le numérique n'est pas que technologie et tuyau, c'est aussi un fait social qui provoque un bouleversement des valeurs où chacun peut jouer un rôle. Dans une

époque de diffusion planétaire, il est le vecteur de connaissance et d'appropriation de tous, avec une forte empreinte technologique de services et d'opérateurs mondiaux. Ses nombreux usagers potentiels deviennent des citoyens acteurs de leur territoire et participent à une redistribution des pouvoirs. Il est porteur d'innovation et permet de mieux aménager le territoire en diminuant le fonctionnement pyramidal.

Il **définissait des attentes** : améliorer



l'administration - Créer des gains de productivité - Enrichir la citoyenneté et le vivre ensemble - Créer des emplois (même si certains seront amenés à disparaître) - Ouvrir de nouvelles pistes économiques et sociales - Encourager l'innovation - Créer des synergies, notamment, en dynamisant les modes collaboratifs - Permettre de déployer des services en zones enclavées - Participer à la transition environnementale.

Et **proposait des actions** :

- Mettre en place un réseau de tiers lieux

numériques associant urbain/rural, économie/médiation avec le soutien des services de l'état et des collectivités, en privilégiant des contributions mixtes d'acteurs et des actions collectives.

- Promouvoir l'innovation sociale ou technologique en permettant une appropriation collective (élus/société civile)

- Développer l'éducation pour favoriser les bonnes pratiques et la e.démocratie

Compte tenu de la vitesse d'évolution des systèmes numériques, le CDPL souligne qu'il y a une réelle nécessité à définir collectivement (élus et société civile) les contours numériques du Pays de Lorient de demain (horizon 2035). Ce travail collectif, basé sur le principe du « penser local pour agir local et global », doit permettre de mieux maîtriser les impacts de la transition numérique territoriale et d'améliorer l'efficacité du plan d'action numérique.

Enfin, pour être reconnu comme territoire numérique, le CDPL pense qu'il est sûrement nécessaire de collaborer avec les territoires proches du Pays de Lorient.

Auto saisine 2018

En 2018, Lorient Agglomération a mis en place un groupe de pilotage «_Schéma Territorial du Numérique_» et a souhaité que le CDPL y participe. La première décision a été d'engager la réflexion selon trois axes de travail_:

- "l'e.administration" piloté par la DSI de Lorient Agglomération

- "l'e.économie" piloté par AUDELOR

- "l'e.citoyenneté" piloté par le Réseau Numérique 165 (RN165)

Le CPL a considéré que l'axe «_éthique et usages_» était de nature à compléter utilement le travail du groupe de pilotages et a décidé de relancer son groupe de travail "Innovation Sociale et Numérique". En partenariat avec le RN165, le CDPL a organisé, dans le cadre de «_la semaine du numérique_», une manifestation citoyenne «_le numérique, danger ou opportunité_» avec trois temps forts : café/débat, table ronde, synthèse générale.

Cela a permis de mettre en évidence des

recommandations générales_: Proposer des formations tout au long de la vie pour tous - Offrir la possibilité de zones blanches pour une déconnexion - Impulser la mise en œuvre de Territoires d'expérimentation - Diffuser des règles de transparence explicites - Développer des plateformes de niche (consommation locale, partage de données locales type cartographie...) - Co-concevoir des services avec les utilisateurs - Mettre en place des plateformes pour fluidifier, simplifier la communication - Rechercher plus de créativité et d'expérimentation pour mieux se servir des outils numériques - Instaurer un système de confiance_ (cadre collaboratif, culture commune et contrôle) - Faire en sorte que le numérique du territoire soit «_débrayable_» pour ne pas rester trop dépendant.

Des propositions d'actions dans les domaines suivants_:

- Vivre ensemble : Prioriser l'accompagnement des usages qui donnent du sens et qui accompagnent les



relations du citoyen dans son milieu de proximité territorial - Poursuivre le développement des compétences numériques en faveur des usagers et notamment des «_écartés du numérique_» - Diffuser les chartes éthiques et les conseils pratiques associés en matière de sécurité des processus et des données manipulées - Développer le «_faire ensemble_» et le collectif par le biais de plateformes associatives, publiques ou professionnelles - Déployer des tiers-lieux apprenants - Développer les liens citoyens, administrations, associations au travers des outils numériques - Mettre en place un plan de communication compréhensible par tout le monde - Développer les pratiques collaboratives (ex. forum de discussions) - Permettre un partage des pratiques avant d'imposer une mise en commun.

- Santé : mettre en place des rendez-vous réguliers

entre les usagers, les professionnels de la santé et les élus territoriaux - Permettre un partage des bonnes pratiques.

- Emploi : développer les formations au numérique dans tous les corps de métiers - Faciliter l'accès à l'offre par des applications locales.

- Mobilité : créer un réseau local de covoiturage - Développer le télétravail - Développer les cartes uniques (type Korrigo) pour les déplacements - Créer une plate-forme intégrant les modes de transports privés et publics.

- Sécurité : préciser l'utilisation des données personnelles à chaque demande - Éduquer à la sécurité (ateliers de sensibilisation pour tout âge) - Ne demander que les données personnelles réellement utiles.

En conclusion :

Le numérique ne doit en aucun cas se substituer aux personnes. Son rôle est de servir d'articulation, d'outil facilitateur entre besoins des usagers et services offerts.

Le citoyen, quel que soit son statut, doit être considéré comme l'utilisateur final et doit rester le cœur de cible des actions conduites par le territoire numérique.

B. ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DES PRÉCONISATIONS DU CDPL PAR LE PAYS DE LORIENT DEPUIS 2016

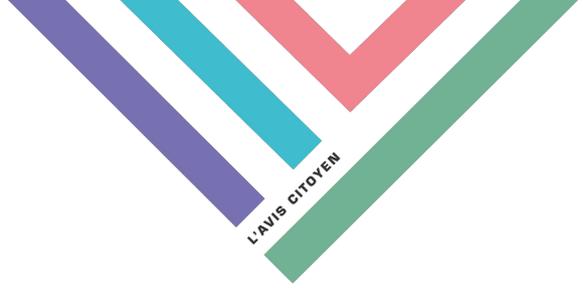
Analyse de la prise en compte des préconisations du CDPL par le Pays de Lorient depuis 2016

Depuis 2016, deux préconisations importantes du CDPL ont été prises en compte :

- La mise en place du Réseau Numérique 165 qui doit permettre d'associer développement économique et médiation à travers trois axes stratégiques :

- la mise en réseau des acteurs du numérique sur tout le territoire Bretagne Sud ;
- l'accessibilité et l'accompagnement des particuliers et des entreprises en développant les accès au numérique ;
- les compétences numériques et le développement économique facilitant la pérennisation de l'existant, l'émergence de projets et la création d'emplois.

- L'intégration du CDPL au comité de pilotage du Schéma Territorial du Numérique.



Quelles sont les interrogations que pose le Schéma Territorial du Numérique validé par le conseil communautaire de Lorient Agglomération ?

En préambule, il est important de considérer que le déploiement du Schéma Territorial du Numérique, intégrant les trois volets (économique, administration et citoyen), ne pourra se mettre en place que si l'opérateur RN165 est en capacité de le faire.

Bien que le contenu du STN montre une forte volonté de Lorient Agglomération de s'engager dans la transition numérique, un certain nombre de questions reste sans réponse :

Pour quelles raisons le « citoyen », quel que soit son statut social, est peu cité ou mis en avant ?

Les usages du numérique et l'accompagnement nécessaire sont-ils placés à la bonne place des enjeux pour la réussite du projet numérique territorial ?

La gouvernance actuelle va-elle permettre de vraiment orienter les priorités des enjeux territoriaux, contribuer à l'efficacité du numérique pour le plus grand nombre ?

À quel moment le STN intègrera le pays de Lorient dans sa totalité ?

Les projets conduits sont-ils tous en cohérence d'actions concrètes et visibles pour le pays de Lorient ?

À quelles conditions, le STN permettra de répondre aux attentes de la société civile et des citoyens ?

En termes d'enjeux, le CDPL se positionne sur le « numérique inclusif pour tous ». À ce titre, l'implication collective de tous les acteurs du territoire doit être systématiquement recherché.

Pour la réussite du projet territorial, le CDPL souhaite mettre en évidence que le STN doit être considéré, en termes de gouvernance, comme un processus évolutif qui doit contribuer de façon significative à répondre aux besoins exprimés des citoyens usagers, des entreprises et des institutions.

Le CDPL souhaite que le STN soutienne dans chacun de ses projets des initiatives d'accompagnement social aux apprentissages et usages de base du Numérique, à travers une ligne budgétaire dédiée. Dans ce cadre, il sera favorisé l'usage des logiciels libres et des formats ouverts.

Le bon usage, l'accompagnement et le développement des compétences doivent être priorités, en évitant les redondances liées aux acteurs existants et en mettant en place des collaborations avec eux. Le CDPL désire apporter les réponses de principes aux règles d'usages et de besoins citoyens. Il entend également faciliter la lisibilité, en termes de budget, de l'utilisation des deniers publics.

En complément, l'attention extrême est à porter sur la mise en oeuvre du très haut débit, en particulier dans les zones rurales où des solutions de substitution pourraient être dessinées selon des besoins légitimes identifiés.

Des outils complémentaires nous paraissent importants pour porter l'exigence du bon déploiement territorial du numérique, dans le cadre du « numérique inclusif pour tous » :

- Une cartographie des compétences numériques du territoire,
- Une action d'animation de la mise en commun des difficultés et des solutions,
- Un développement des tiers lieux sur le territoire du pays de Lorient.